

DÉFINITION

- SOLUMAT est une peinture de façade mate à base de copolymères acryliques en phase aqueuse.

DESTINATION ET PROPRIÉTÉS

- SOLUMAT est un revêtement souple résistant au faïençage et à la microfissuration, applicable sur fonds brut et anciennes peintures (films minces, RSE, RPE, revêtements d'imperméabilité).
- SOLUMAT est mat et très garnissant.
- SOLUMAT est perméable à la vapeur d'eau et offre une excellente résistance aux intempéries.
- SOLUMAT contient un agent de protection retardant l'encrassement du film de peinture par les micro-organismes.

MISE EN OEUVRE

- **Matériel d'application :** Brosse, Rouleau polyamide méché 18-24mm ou polyamide texturé 12-18mm selon structure du support.
- **Application :** Empâter régulièrement, croiser et lisser toujours dans le même sens.
- **Rendement :** 250 à 300g/m² en couche diluée, soit un rendement de 4,5 à 5,5m² / L.
400g/m² non dilué, soit un rendement de 3,5m²/L.
- **Séchage à 23°C et 50% HR :** Sec : 3 à 5h - Recouvrable : 24h.
- **Nettoyage du matériel :** A l'eau, immédiatement après utilisation.
- **Teintes :** Blanc (base P) et base M permettant de réaliser des teintes avec le système à teinter ASTRAL BATIMENT.

PRÉCAUTIONS A OBSERVER

- « Dans les régions dont les sols sont pauvres en calcaire (départements 22, 29, 35, 44, 56 et 85 notamment), les revêtements souples finition lisse peuvent subir l'agression des escargots. Il convient tout particulièrement de respecter les prescriptions du DTU 42.1 concernant la présence d'un soubassement en film mince. De même, il incombe au maître d'œuvre, en sa qualité de garant des choix techniques inhérents à la réalisation de l'ouvrage, et au maître d'ouvrage à qui incombe l'entretien du revêtement, d'éviter le contact de toute végétation avec celui-ci. Dans les régions dont les sols sont pauvres en calcaire, l'application en finition d'une couche supplémentaire de Peinture de ravalement AE POLYFILLA PRO (produit spécialement étudié pour résister aux détériorations dues aux escargots) est impérative pour éviter toute détérioration des revêtements souples finition. »
- Nous déconseillons l'application de teintes soutenues sur des surfaces teintes soutenues pouvant être exposées au soleil. Selon la NF DTU 59.1 et NF DTU 42-1, seules les teintes ayant un indice de luminance lumineuse Y ou LRV (Light Reflectance Value) supérieur à 35% sont admises. Une exception pourra être faite pour les petites surfaces (Exemples : allèges, trumeaux...)
- Ne pas traiter : les surfaces exposées au soleil pendant les périodes chaudes, par temps pluvieux ou par vent fort, les surfaces en cours de dégel ou en cas de risques de gelées pendant le séchage.
- Ne pas utiliser 2 lots de numérotation différente sur une même face en travaux de finition.
- En travaux extérieurs, la température ambiante devra être comprise entre + 5°C et + 35°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80 % d'humidité relative.
- Les surfaces recouvertes de micro-organismes recevront un traitement anticryptogamique selon les prescriptions du fabricant.
- Conservation : en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes chaleurs.

FICHE TECHNIQUE (produit standard blanc)

- **Classification :** AFNOR NF T 36005 Famille I - Classe 7b2.
- **Présentation :** Peinture semi-épaisse.
- **Densité :** 1,40 ± 0,05.
- **Liant :** Résines copolymères acryliques en dispersion aqueuse.
- **Pigments :** Dioxyde de titane.
- **Extrait sec en poids :** 69% + 2.
- **Extrait sec en volume :** 58% + 3.
- **Degré de brillant :** < 3 GU à 85°- Aspect très mat.
- **COV :** Valeur limite pour ce produit (cat A/c) : 40g/l (2010).
Ce produit contient au maximum 3 g/l.

MISE EN ŒUVRE

La préparation des fonds, l'application et les conditions climatiques d'application doivent être conformes à la NF DTU 59-1 (NF P 74-201-) pour la mise en œuvre du système décoratif D3 (E4V2W2A1) et à la NF DTU 42-1 (NF P84-404) pour la mise en œuvre du système d'imperméabilité I1 (E4V2W2A2)

SUBJECTILE	ASPECT DE SURFACE INITIAL	TRAVAUX PREPARATOIRES ET D'APPRET	TRAVAUX DE FINITION
Bétons Enduits à base de liants hydrauliques	Bruts	1 couche FIX+IMPER OPACIFIANT (250 g/m ²) ou HYDROFIX (250 g/m ²) ou HYDROFIX GRANITE (250 g/m ²)	Système D3/E4V2W2A1 1 couche SOLUMAT à 400 g/m ²
	Recouverts d'une ancienne peinture film mince farinante bien adhérente	1 couche FIX+IMPER OPACIFIANT (250 g/m ²)	
	Recouverts d'une ancienne peinture film mince ou RSE non farinant et bien adhérent	1 couche HYDROFIX (250 g/m ²) ou HYDROFIX GRANITE (250 g/m ²)	Système I1/E4V2W2A2 1 couche SOLUMAT à 400g/m ²
	Recouvert d'un ancien revêtement d'imperméabilité ou R.P.E. non farinant et bien adhérent	1 couche SOLUMAT dilué à 5 % d'eau (250 à 300 g/m ²) ou 1 couche HYDROFIX (250 g/m ²) ou HYDROFIX GRANITE (250 g/m ²)	

Cas des supports peints pour une finition d'imperméabilité I1 selon la NF DTU 42 -1 (norme (NF P 84-404) :

		Classe du nouveau revêtement d'Imperméabilité			
		I1	I2	I3	I4
Epaisseur du revêtement en place	Inférieur à 300 µm	Etude préalable	Non réalisable en SOLUMAT		
	Supérieur à 300 µm	Etude préalable			

- L'étude préalable a pour objet de définir les cas où le décapage n'est pas obligatoire.
- L'étude préalable comporte la mesure de l'épaisseur et une série d'essais.
- En l'absence d'étude préalable le décapage est obligatoire.

SÉCURITÉ

- Dangereux – Respecter les précautions d'emploi.
- Voir la fiche de sécurité (FDS) et indications réglementaires sur l'emballage.
Renseignements et FDS disponibles sur Internet: www.quickfds.com fournisseur Akzo Nobel.
- Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel adéquat.

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.